

Image not found or type unknown



J'ai pas touché mes congé payé de l'année 2006 est ce que c'est possible

Par **rachidou**, le **09/01/2011** à **09:28**

Bonjour,
c'est pour une formation svp en 2006 j'ai travaillé pour un artisan maçon pour un an et j'ai jamais touché mes congé payé et la je voulais savoir est ce que c'est possible que je les demande toujours ? merci

Par **P.M.**, le **09/01/2011** à **11:32**

Bonjour,
Il faudrait savoir sous quelle forme était cette formation, si vous aviez un salaire et n'avez pas eu de solde de tout compte...
Il serait grand temps d'agir car la prescription est de 5 ans...